

Stop à l'agribashing !

Pas un jour sans que le dossier glyphosate ne fasse la une d'une certaine presse ou d'émissions à scandale.

A n'en pas douter, c'est devenu un marché juteux, au moins en terme médiatique. Mais quand pour satisfaire un scénario où le grand méchant manipulateur doit être dénoncé, on en profite pour faire passer un agriculteur convaincu et expérimenté dans l'utilisation dudit produit pour, au mieux un idiot, au pire un complice, alors il faut dire stop - stop à l'agribashing ! Les agriculteurs connaissent leur métier, les produits sont évalués et autorisés - laissons-les travailler !

Le chiffre du mois

1 420 000 hectares

C'est la sole de maïs fourrage implantée cette année par les éleveurs français. Un chiffre stable par rapport à la campagne 2018. Le maïs fourrage restant le pilier des élevages bovins.

MARCHÉ

VOLATILITÉ EN VUE

Les cours du maïs mondial ont connu une forte volatilité ces dernières semaines face aux nouvelles américaines. Les annonces de Donald Trump sur la relation sino-américaine, et la météo sur la Corn Belt ont orienté les marchés dans des directions diamétralement opposées. Ces derniers jours, les fondamentaux et le risque avéré de recul de la production de maïs US remportaient la partie. Pour combien de temps ?

Un tweet dévastateur

Il aura suffi d'un tweet de Donald Trump le 5 mai dernier pour enrayer la tendance haussière qui se dessinait face aux intempéries américaines. En une semaine, les cours à Chicago sur la 1ère échéance reculaient de 5 % en maïs, plus fortement en soja, matière première la plus impactée par le marché chinois. La météo américaine est alors passée au second plan... Si cet épisode est relégué au second plan, les tensions sino-américaines pèseront encore sur les cours mondiaux des matières premières, soja en tête. L'administration Trump ne s'y trompe pas, et prépare un plan de soutien de 14,5 milliards d'euros pour ses farmers versés sous forme d'aide à la surface...! On ne s'attardera pas sur la compatibilité de ce plan avec les engagements à l'OMC, on sait toute la considération que Donald Trump porte à l'instance genevoise !

Un retard historique aux États-Unis

Ce printemps a été marqué par une météo exécrable sur la Corn Belt, pénalisant fortement les travaux des farmers... Semaine après semaine, le retard de semis s'est accentué avec un risque de plus en plus certain d'impact sur la production. Au 19 mai, 49 % seulement des surfaces de maïs étaient implantées contre 80 % en moyenne ces 5 dernières années. L'impact pourrait être double : à très court terme, quelle sera la perte de surfaces en maïs ? A moyen terme, quelles seront les conséquences sur le rendement ? Rappelons que les farmers pourraient activer la clause « Prevented Planting » prévue dans leur contrat d'assurance en cas d'impossibilité de semer, sans prendre le risque de semer trop tard. Le plan de soutien de l'administration Trump

pourrait aussi reporter des surfaces maïs vers le soja, à moins que ce marché marque un nouveau recul... Pour l'heure, le marché veut convaincre les farmers de semer le maximum de maïs, en affichant une hausse de 10 % environ entre le 10 et le 21 mai sur l'échéance décembre ! Cette hausse s'accompagne par du short covering de la part des fonds aux USA qui auraient racheté des volumes significatifs dans ce pas de temps. A coup sûr les prochaines semaines évolueront au gré de la météo américaine. A moyen terme, la lourdeur de la production sud-américaine, et les très bonnes perspectives pour le blé sur la Mer Noire sont des réalités que les marchés ne pourront occulter...

OUI À L'EUROPE !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le résultat des élections n'est pas encore connu mais nous savons déjà que l'abstention sera la grande gagnante malgré la mobilisation dont témoigne la tribune de Daniel PEYRAUBE, Président de la CEPM : « Aux élections européennes, votons ! ». Triste conséquence de la vacuité de la politique de l'Union ces dernières années, et d'une campagne électorale qui n'aura pas permis de faire émerger de vrais projets différenciés sauf, bien entendu..., pour les extrêmes. De là à penser qu'il ne faut rien attendre de l'UE,... c'est tout le contraire ! Et en particulier pour la maïsiculture.

Les attentes sont immenses

Face à des attentes de plus en plus fortes des citoyens européens, les choix politiques et budgétaires doivent être à la hauteur d'un ambitieux projet qui devra, non seulement, encourager la production nécessaire à une alimentation saine et suffisante tout en contribuant aux équilibres du monde, mais aussi contribuer aux enjeux économiques, énergétiques et climatiques. Ces ambitions reposent sur une PAC forte, ciment historique de la construction européenne. Mais une PAC renouvelée laissant à l'agriculture européenne la capacité de faire partie des solutions, de répondre aux défis d'un monde à la recherche d'un équilibre entre le respect de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'évolution technologique. C'est tout le sens de la position « grandes cultures » portée en commun entre l'AGPM, l'AGPB, la CGB et la FOP.

Sécuriser les exploitations

Les aides directes de la PAC sont indispensables à la viabilité des fermes européennes qui respectent, on ne le rappelle jamais assez, les normes les plus exigeantes du monde dans un marché ouvert. De plus, des dispositifs de gestion des risques (épargne de précaution, assurances, fonds mutuels) sont essentiels pour prémunir les agriculteurs de la volatilité des marchés et des aléas climatiques.

Préserver le maïs made in UE

La préservation de notre force de production passe aussi par un minimum de préférence communautaire. Aujourd'hui, dans les faits, c'est le contraire. L'UE a consenti des contingents de maïs sans droits de douane à l'Ukraine dans le cadre de l'accord d'association UE-Ukraine et a supprimé le droit anti-dumping qui était appliqué sur le bioéthanol américain, favorisant ainsi des importations de maïs masquées. Depuis deux ans le déficit en maïs de l'UE ne fait qu'augmenter alors que certains maïs importés sont produits selon des modes de production interdits en France (Atrazine, néonicotinoïdes, OGM par exemple). Agriculteurs et consommateurs européens sortent perdants de cette situation : les premiers en ressortent spoliés et les seconds, trompés.

L'AGPM, en s'appuyant sur la CEPM, alerte d'ailleurs les pouvoirs publics tant nationaux qu'europeens sur cette situation et les leviers d'action à mobiliser.

Nécessaire équité

La future PAC doit accompagner la transition agro-écologique, appelée de leurs vœux par les citoyens européens, par des moyens incitatifs et surtout sans divergence des normes environnementales au sein de l'UE. Les producteurs de maïs sont prêts à répondre aux défis. L'Europe devra accompagner les efforts.

L'optimisation de l'utilisation des moyens de production comme l'eau, les engrais, ou les produits phytosanitaires nécessite le déploiement de nouveaux savoir-faire et d'innovations en agronomie, dans le numérique, la robotique et la génétique. L'un des grands défis de l'Union sera d'ailleurs de réinventer la réglementation qui permettra aux entreprises agricoles et aux agriculteurs français d'accéder aux nouvelles biotechnologies végétales telles que l'édition du génome. Ces innovations ne pourront se déployer avec une réglementation qui a plus de 20 ans de retard sur les technologies d'aujourd'hui. Seul un cadre réglementaire adapté permettra le déploiement d'un progrès agricole made in UE.

RESSOURCE EN EAU

DE GRANDES AVANCÉES À SÉCURISER

Le gouvernement a annoncé la généralisation des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). L'instruction aux préfets a été signée le 7 mai dernier par les Ministres concernés François de Rugy, Didier Guillaume et

Emmanuelle Wargon. Cette belle avancée est le résultat de plusieurs années de mobilisation d'Irrigants de France aux côtés de la FNSEA et de l'APCA.

Pour mémoire la profession avait dénoncé l'instruction du 4 juin 2015 défavorable au financement des projets de mobilisation de la ressource en eau par les Agences de l'eau. Pourtant la cellule d'expertise menée par le Préfet Bisch sur les projets de territoire avait permis de démontrer au gouvernement et aux acteurs de l'eau, toute l'importance stratégique de la mobilisation et de la sécurisation de l'eau pour l'ensemble des usages.

Première pierre d'une politique de l'eau

Sans attendre les conclusions des Assises de l'eau, le gouvernement a largement revu cette instruction, dont nous saluons aujourd'hui, la nouvelle version. En effet, la nouvelle instruction sur les PTGE reconnaît la nécessité de prendre en compte les besoins supplémentaires en eau liés au changement climatique, en s'appuyant sur des ressources en eau mobilisées en période hivernale.

En outre, les Agences de l'eau, auparavant limitées au financement des projets dits de substitution, pourront financer des projets de mobilisation des volumes supplémentaires, dès lors qu'un ouvrage est "multi-usage". Outre l'analyse des 5 à 10 dernières années, la définition des volumes à stocker intègre une analyse des besoins à venir dans le cadre du changement climatique. C'est une vraie reconnaissance de la nécessité de stocker de l'eau à la hauteur des enjeux pour anticiper les pénuries et les excès d'eau, tant pour l'agriculture que l'ensemble des usages. Cette instruction doit à présent être mise en application pour faire avancer concrètement les projets de territoire pour la gestion de l'eau, dans le cadre d'un dialogue avec tous les acteurs locaux.

Mais un accès à l'eau aujourd'hui menacé

Le Tribunal Administratif de Poitiers, dans son jugement du 9 mai 2019, a annulé les Autorisations Uniques Pluriannuelles délivrées aux Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole (OUGC) COGEST'EAU (Bassin Charente Amont) et EPMP (Marais Poitevin). Ces jugements ont pour conséquence l'annulation des autorisations administratives de gestion collective de l'eau pour l'agriculture à compter du 1er avril 2021. Cette situation est insupportable pour les agriculteurs concernés qui seraient ainsi privés de leur principal facteur de production et profondément anxiogène pour tous les irrigants. C'est pourquoi Irrigants de France, aux côtés de la FNSEA et de l'APCA, a écrit aux Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, leurs demandant de faire appel au jugement. Il s'agit en effet de sécuriser juridiquement les OUGC ainsi que les autorisations de prélèvement (AUP) qui leurs sont délivrées. L'Etat doit éviter à tout prix toute généralisation de l'instabilité qui pourrait être provoquée par ce jugement à d'autres OUGC sur l'ensemble du territoire.

■ CROISSANCE TRÈS SOUTENUE DU E85

Battant un nouveau record de vente en avril 2019 avec plus de 26 000 m³*, un doublement par rapport à avril 2018, l'E85 est de plus en plus prisé par les automobilistes. Cette dynamique est stimulée par le développement des ventes de boîtiers homologués de conversion de voitures essence au E85, avec une offre qui s'élargit avec bientôt 4 fournisseurs français, et un prix moyen de 68 €/litre à la mi-mai. Une vraie opportunité pour rouler plus vert et moins cher.

*Source SNPAA E85.

■ CET ÉPI M'ÉPATE À LA RADIO

Le nouveau programme « Parlons maïs » sur France Info se déroulera du 24 juin au 9 juillet tous les jours du dimanche au vendredi. Les auditeurs du journal de midi entendront parler du maïs. Témoignages d'agriculteurs, d'experts, agronome, économiste, chef cuisinier, diététicien, historien, géographe traitent du maïs dans toute sa diversité (grain, fourrage, semence, doux, popcorn) : 23 chroniques seront réalisées au total et pourront être réécoutées sur le site www.maisculturedurable.com.

■ PAC : LES PRODUCTEURS DE GRANDES CULTURES S'ENGAGENT

Les filières grandes cultures, représentées par l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP, ont souhaité sensibiliser les candidats à l'élection européenne à travers la plaquette « Politique agricole commune ambitieuse, protectrice et cohérente ». L'objectif est double : il s'agit de replacer les thématiques dans le débat public, et de présenter aux futurs députés européens les propositions pour la prochaine réforme de la PAC, inacceptable en l'état. Cette petite brochure de 8 pages est disponible sur simple demande à : patricia.deslong@agpm.com

■ CONGRÈS DU MAÏS



A vos agendas !
Le Congrès du maïs se déroulera à Toulouse le 13 et 14 novembre 2019.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel mai 2019 (1000 t)		2017/18	Prév. 2018/19
Ressources	Stock départ	1 950	2 549
	Collecte	12 040	10 778
	Importations	605	950
Utilisations	FAB	2 479	3 300
	Util. humaines et indus.	3 046	2 980
	Exportations	5 138	4 090
	Autres	1 382	1 198
Stock final (ressources - utilisations)		2 549	2 709

Prix de la récolte 2018, exprimés en €/t base juillet

